

**RAPPORT d'ACTIVITE  
DU FONDS DE DOTATION de l'AGEFPI  
EXERCICE 2020**

**1. Préambule**

Le fonds, dénommé « Fonds de dotation de l'Agefpi », a été créé le 25 avril 2015. Son siège social est situé au 461 rue de la papeterie, CS 10065, 38402 Saint-Martin d'Hères Cedex.

Les fondateurs de ce fonds sont d'une part l'association Agefpi, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Isère le 22 novembre 1983, et d'autre part l'association « La Cellulose », régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, qui est l'association des ingénieurs et des anciens élèves de l'EFPG devenue Grenoble INP-Pagora.

Le Fonds a pour but d'apporter de nouvelles ressources pour l'association Agefpi dans ses missions d'intérêt général et son soutien aux formations dispensées à Grenoble INP-Pagora dans les domaines de :

- la valorisation de la biomasse végétale ;
- les papiers et cartons ;
- l'emballage ;
- la communication imprimée ;
- les biomatériaux et les bio-composites ;
- les emballages et l'impression fonctionnels ;
- l'électronique imprimée.

Le montant de la dotation initiale est 45 000€.

Le montant des ressources financières à la fin de l'exercice 2020 est de 23 200 euros.

L'année 2015 correspond à la mise en place du fonds.

**2. Fonctionnement interne du fonds**

2.1 Conseil d'administration

Le Fonds est administré par un conseil d'administration composé de 7 membres :  
Madame BARRATTE Christine, Messieurs BLANC Yann, RAYNAUD Joël, MUNOZ Frédéric,  
MARQUIS Arnaud, GOMEZ Jean-Yves, SERVAIS Pascal.

Le conseil d'administration s'est réuni à 2 reprises pendant l'année 2020 :

- Le 17 juin 2020 :
  1. Approbation du CR du 20 novembre 2019
  2. Arrêté des comptes 2019
  3. Financement de projets en 2020
  4. Affectation du résultat
  5. Proposition de modification de l'article 2 des statuts (objet du fonds)
  6. Questions diverses

Au cours d'une réunion du réseau AFIFOR, Madame MARGAIN a présenté, le dispositif de mécénat de compétences. L'AFIFOR souhaite :

- Pouvoir faire bénéficier du mécénat de compétences "cœur de métier" à l'ensemble du réseau AFIFOR ;
- Promouvoir le mécénat de compétences auprès des entreprises de l'IPC ;
- Faire du mécénat de compétences un facteur d'attractivité et de fidélisation (pour les cadres et jeunes diplômés) et de valorisation de la filière (pour les futurs étudiants).

L'objectif est que les entreprises du réseau s'investissent dans les formations. A ce jour, il n'y a pas eu de demande de la part des entreprises. Au sein de Grenoble INP, le mécénat est très pratiqué avec des interventions de salariés auprès des élèves ingénieurs.

Les administrateurs souhaitent que les règles, les critères et les valeurs du don de compétences soient bien précisées et que le cadre légal soit respecté.

Il sera nécessaire de vérifier que le mécénat de compétences a bien eu lieu et dans le cas d'interventions auprès d'un public mixte (étudiants et formation continue), s'assurer que l'effectif élèves (partie non lucrative) est majoritaire.

Un cadre et des critères d'éligibilité devront être fixés. Le fonds de dotation ne pourra pas prélever un pourcentage pour la gestion. Par contre, cela pourra faire connaître le fonds et inciter les entreprises à verser des dons en numéraires.

Le Conseil d'administration du Fonds de dotation de l'Agefpi valide la modification de l'article 2 des statuts juridiques du Fonds de dotation l'Agefpi concernant les moyens mis en œuvre en ajoutant « des actions visant à renforcer et développer les formations initiales et l'insertion professionnelle dans l'Intersecteur papier carton ».

- Le 20 novembre 2020 :
  1. Approbation du compte rendu du 17 juin 2020
  2. Projets à soutenir
  3. Budget prévisionnel 2021
  4. Questions diverses

## 2.2 Autres organes de gouvernance

Une commission de travail, en charge de l'affectation des ressources pour le financement des projets, est constituée :

- du Directeur(trice) des études,
- du Directeur(trice) des Relations Partenariales,
- du Responsable du CFA,
- du Directeur(trice) du LGP2.

Le Directeur(trice) des études préside la commission.

### 3. Rapports du fonds avec les tiers

#### 3.1 Bilan global d'activités 2016-2020 :

Un bilan d'activité a été présenté par la Direction des Relations Partenariales.

Au regard des éléments recueillis (baisse du nombre de donateurs et des recettes numéraires, absence de diversité de mécénat – Mécénat technologique très peu pratiqué...) et des débats lors du CA (absence d'informations des donateurs sur les projets soutenus), outre les actions de communication indiquées au chapitre 3.2, il a été décidé du plan d'action suivant :

- Mise à jour des documents génériques mécénat (convention et reçu fiscal) ;
- Mise à jour site internet du fonds de dotation (Affichage des différentes modalités de mécénat possibles, optimisation de la gestion des dons en linge, affichage des projets envisagés et des projets soutenus au fil de l'eau...) ;
- Réalisation d'un kakémono fonds de dotation pour salons et autres évènements (Forums, etc.)...
- Autocollants et affiches à réaliser pour identification des acquisitions co-financés par le fonds ;
- Emailing 2 fois par an, à destination des entreprises puis des particuliers) à l'aide du CRM de l'école ;
- Affectation régulière d'une ressource de type stagiaire, chaque année pour actions commerciales ciblées.

#### 3.2 Les actions de communication complémentaires pour le fonds

Afin de renforcer la visibilité du fonds et développer les soutiens au fonds de dotation, sont maintenus les outils de communication suivants :

- Une plaquette imprimée 3 volets en français, version PDF disponible et téléchargeable à partir du site Web. Une mise à jour sera envisagée à l'issue du plan d'action précité.
- Une plaquette imprimée 3 volets en anglais, version PDF disponible et téléchargeable à partir du site Web (idem ci-dessus).
- Communication au travers de la Newsletter Grenoble INP-Pagora « La fibre de l'innovation » mensuelle (3700 abonnés).
- Campagne d'informations sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook) à travers des comptes officiels de l'école Grenoble INP-Pagora et des comptes personnels.

#### 3.3 Liste des partenaires du fonds

Est mis à disposition gracieuse au profit du fonds un temps partiel des personnes suivantes :

- Naceur BELGACEM, directeur de l'Agefpi
- Bernard PINEAUX, directeur adjoint de l'Agefpi
- Isabelle DUFRENEY, assistante de direction de l'Agefpi
- Jocelyne ROUIS, responsable de communication de Grenoble INP-Pagora
- Stéphane VERNAC, directeur administratif de l'Agefpi
- Agnès BOYER, directrice des études de Grenoble INP-Pagora
- Séverin VAN GASTEL, directeur des Relations Partenariales de l'Agefpi

- Anne PANDOLFI, chargée de communication
- Nathalie VIEIRA, assistante de communication

### 3.4 Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds

Le fonds de dotation, ses objectifs et son fonctionnement ont régulièrement été présentés lors des rendez-vous avec des partenaires économiques.

A ce jour, les mécènes ayant contribué au fonds de dotation sont :

- Dons numéraires- Particuliers : 3 personnes
- Dons numéraires en ligne - Particuliers : 2 personnes
- Dons numéraires – Entreprises : 3

Des séminaires, conférences et forum professionnels nationaux et internationaux nous ont permis de diffuser largement le message sur le fonds de dotation, autant d'opportunités pour prospecter les futurs donateurs :

- Forum Grenoble INP-Pagora – janvier 2020

<b>4. Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants</b>
--

Il avait été décidé de financer les projets suivants :

- 3 000 euros pour la mobilité apprentie ; destinés à un soutien financier pour la mobilité obligatoire à l'étranger des apprentis de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année en Pologne à l'université de Lodz. La mobilité des apprentis de 1<sup>re</sup> année en Pologne a été annulée compte tenu de la crise sanitaire.
- 5 000 euros pour la rénovation de la bibliothèque de Grenoble INP – Pagora ; les dépenses ont été engagées.
- 2 000 euros pour pallier à la précarité numérique des étudiants boursiers en apportant un soutien à l'équipement numérique. Avec la crise sanitaire, tout est géré au niveau de Grenoble INP qui relaie et alerte les écoles (via des enquêtes régulières). Actuellement, certains élèves ayant une mauvaise connexion internet sont présents à l'école pour suivre les cours en visioconférence dans les salles d'informatique. Mme Boyer gère au cas par cas. Pour rappel, le CFA met à disposition un ordinateur portable pour les apprentis. En parallèle, depuis cette année, les OPCO versent une aide de 500 € d'aide à l'équipement informatique pour les apprentis.

En raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu d'appel à projet en 2020 pour une mise en œuvre en 2021. Les administrateurs décident de maintenir le budget alloué aux 3 projets et de reporter le projet "mobilité" à 2022.

<b>5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation</b>
--

Aucune personne morale ne bénéficiera de redistributions de la part du Fonds de dotation

## 6. Liste des libéralités reçues

QUALITE	DONS FINANCIERS	DONS EN NATURE	AFFECTATION
Particuliers	3 000 €	5 500 €	Laissée libre
Personnes morales	14 700 €	0 €	

Toutes les libéralités reçues ont fait l'objet d'un reçu fiscal envoyé à chaque donateur.



**Pascal SERVAIS**

**Président**